

Service Administration Générale et Affaires Juridiques Réf : RC/EG/SQL n° 48 Affaire suivie par : Sandra QUILLÉ LAURONT Tél : 04.66.73.91.24

Courriel: s.lauront@terredecamargue.fr

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Aigues-Mortes, le 25 AVR. 2024

CONVOCATION

Le Conseil communautaire se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 2 mai 2024 à 18h00

au siège de la Communauté de communes Terre de Camargue Salle du Conseil communautaire 13 rue du Port 30220 Aigues-Mortes

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mes salutations distinguées.

> Le Président, **Docteur Robert CRAUSTE**



Page 1/2



J'attire votre attention sur l'obligation faite aux élus éventuellement intéressés par une affaire de s'abstenir de participer au vote de celle-ci et, plus largement, de ne pas intervenir d'une quelconque manière dans le processus décisionnel. Pour s'assurer de la validité de l'ensemble des délibérations, il vous est demandé de signaler un tel cas de figure au Secrétariat de séance.

Conseil Communautaire - Séance du 2 mai 2024 Ordre du jour

- 1. Reprise anticipée des résultats 2023
- 2. DM 2024 Décision modificative n° 1 budget Principal
- 3. DM 2024 Décision modificative n° 1 budget Eau potable
- 4. DM 2024 Décision modificative n° 1 budget Assainissement collectif
- 5. DM 2024 Décision modificative n° 1 budget Ports maritimes de plaisance
- 6. Compte de gestion 2023 budget Principal
- 7. Compte de gestion 2023 budget Eau potable
- 8. Compte de gestion 2023 budget Assainissement collectif
- 9. Compte de gestion 2023 budget Ports maritimes de plaisance
- 10. Compte de gestion 2023 budget Assainissement non collectif
- 11. Approbation du compte administratif 2023 budget Principal
- 12. Approbation du compte administratif 2023 budget Eau potable
- 13. Approbation du compte administratif 2023 budget Assainissement collectif
- 14. Approbation du compte administratif 2023 budget Ports maritimes de plaisance
- 15. Approbation du compte administratif 2023 budget Assainissement non collectif
- 16. Compte administratif 2023 du budget Principal affectation du résultat
- 17. Compte administratif 2023 du budget Eau potable affectation du résultat
- 18. Compte administratif 2023 du budget Assainissement collectif affectation du résultat
- 19. Compte administratif 2023 du budget Ports maritimes de plaisance affectation du résultat
- 20. Compte administratif 2023 du budget Assainissement non collectif affectation du résultat
- 21. Autorisation de signer la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports d'intérêt local entre la région Occitanie et la Communauté de communes Terre de Camargue
- 22. Convention de co-maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales coordonnés avec des travaux de voirie à réaliser par la Communauté de communes Terre de Camargue sur la Commune de Saint Laurent d'Aigouze
- 23. Avis sur le rapport de l'IGEDD et du CGAAER, intitulé « l'adaptation de la Camargue au changement climatique améliorer la gouvernance pour prendre en charge les dérèglements » publié en mai 2023 et rendu communicable en novembre 2023
- 24. Indemnisation financière suite à la dégradation de vêtements appartenant aux écoliers de l'Institut Emmanuel d'Alzon de Le Grau du Roi au sein des vestiaires du Centre Aqua Camargue
- 25. Convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté de communes Terre de Camargue et le Club Aviron Terre de Camargue
- 26. Convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté de communes Terre de Camargue et le Club Kayak Terre de Camargue
- 27. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une station radioélectrique sur un équipement communautaire stade Maurice Fontaine AIGUES-MORTES
- 28. Retrait de la délibération n° 2023-12-156 Convention d'occupation temporaire du domaine public, avec CELLNEX, pour l'installation d'une station radioélectrique sur un équipement communautaire site déchèterie de l'Espiguette à Le Grau du Roi